



Loi Malraux

Rénover un immeuble ancien

(selon la règlementation en vigueur en date du 29/12/2016)

L'ESSENTIEL

- Rénover un immeuble ancien dans un site patrimonial remarquable
- Louer pendant 9 ans minimum en résidence principale

LES AVANTAGES DE LA LOI MALRAUX

- Réduction d'impôt de 22 % de la valeur des travaux de réhabilitation dans un secteur couvert par un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) ou pour une opération de restauration déclarée d'utilité publique
- **Réduction d'impôt de 30** % de la valeur des travaux de réhabilitation dans un secteur couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur
- La réduction d'impôt est limitée à 400 000 € sur 4 ans
- Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales

LES CONTRIBUABLES CONCERNÉS

 Les contribuables fortement imposés acquittant plus de 15 000 € d'impôts

LES OBJECTIFS

- Obtenir une **forte réduction d'impôts** sur 2 ou 3 ans
- Créer un **patrimoine**
- Investir au coeur des villes dans un patrimoine de caractère

LOGISNEUF VOUS PROPOSE UN ENTRETIEN PERSONNALISÉ

Contactez-nous dès maintenant! Prenez rendez-vous au:

0 800 88 11 15

Service & appel gratuits